

À Monsieur le Préfet de l'Essonne
Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI

Objet : **PREAVIS DE GREVE**

Evry, le 29 octobre 2018

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Élu.e.s de l'Essonne,

Face à l'entrave à l'action syndicale, face à la discrimination exercée par le Président de l'Agglomération Cœur d'Essonne, Monsieur Eric Braive, à l'encontre d'un agent de sa collectivité, Madame Sandrine Barillet, la Coordination Syndicale Départementale CGT de l'Essonne appelle l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale à observer une demi-journée de grève le mardi 6 novembre 2018 de 12h00 à 23h30 et à se rassembler devant *La Maréchaussée* (siège de la communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne)

Nous avons appris mercredi dernier que le Président Eric Braive s'acharne à menacer Madame Sandrine Barillet d'une sanction du 3^e groupe (une exclusion pouvant aller de 16 jours à 2 ans) alors que le Conseil de discipline du Centre Interdépartemental de Gestion vient de conclure, le 17 octobre, à un non-lieu estimant qu' « Aucune faute de nature à justifier une sanction disciplinaire n'est donc relevée à l'encontre de Mme BARILLET »

Une délégation départementale s'est rendue ce jour à La Maréchaussée (siège de la communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne) pour demander à être reçue par le Président. Son cabinet n'était pas en mesure de proposer une date.

Nous n'accepterons pas de laisser une sanction injuste menacer plus longtemps notre camarade. Cette menace sans fondement a en particulier privé Madame Sandrine Barillet du droit de figurer sur la liste des candidats présentés par le CIG aux élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Toute notre organisation syndicale CGT se trouve attaquée.

Nous exigeons le respect total de l'avis rendu par le Conseil de Discipline le 17 octobre 2018 et la fin de l'acharnement dont est victime Madame Sandrine Barillet de la part de l'autorité territoriale.

Aussi, conformément à l'article 10 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983, la Coordination Syndicale Départementale CGT de l'Essonne vous informe qu'elle pose un préavis de grève valable le 6 novembre 2018 de 12h00 à 23h30.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de toutes les collectivités territoriales de l'Essonne. L'arrêt de travail pourra être d'une heure ou moins ou plus, jusqu'à une demi-journée pour tout agent relevant du champ de la Fédération CGT des Services Publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Elu.e.s, nos salutations militantes et distinguées.

Pour la CSD CGT 91, Anne Fontaine

